

VOTE SUR LES OFFRES FINALES : LE POINT

Le 12 juin dernier, Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles, a accepté la demande de Postes Canada et a imposé la tenue d'un vote sur les « dernières et meilleures offres » de l'employeur visant les deux unités de négociation. Une fois de plus, le gouvernement s'est immiscé dans notre processus de négociation, attaquant nos droits et prenant le parti de l'employeur. Cette lutte, nous ne l'avons pas cherchée, mais nous ne nous laisserons pas faire.

Nous savons que les membres ont beaucoup de questions sur ce vote imposé par le gouvernement. Voici ce que nous savons.

Réunion virtuelle à venir entre les parties et le CCRI

Le Syndicat tiendra une réunion avec le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI), l'instance choisie par la ministre pour tenir le vote. À cette réunion, nous aurons la possibilité de faire des recommandations ainsi que de soulever nos questions et préoccupations concernant les détails du vote.

Postes Canada a reçu l'ordre de produire certains documents avant la fin de la journée du 18 juin. En attendant ces documents, le Syndicat a commencé à se préparer à la réunion, dont la date et l'heure seront confirmées par le CCRI.

Dates et déroulement du vote

Pour le moment, nous n'avons aucune information sur les dates du vote. Nous savons seulement que la ministre a demandé qu'il ait lieu dans les meilleurs délais. Nous ne savons pas la méthode ni le processus entourant le scrutin. Dès que nous en saurons davantage à ce sujet, nous vous en ferons part.

Recommandation du Conseil exécutif national : VOTEZ NON

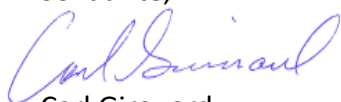
Le Conseil exécutif national et l'équipe de négociation recommandent à l'unanimité aux membres de VOTER NON aux offres finales de Postes Canada. Aux termes des statuts nationaux du Syndicat, le Conseil a l'obligation de communiquer ses recommandations aux membres. Soyez à l'affût des bulletins et autres communications du Syndicat pour savoir pourquoi il est si important de :

VOTER NON.

L'interdiction de travailler des heures supplémentaires demeure en vigueur à l'échelle du pays.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp.

Solidarité,



Carl Girouard

Dirigeant national des griefs

